Ce document a été mis en ligne le 08/08/2025 14:50

Arrêté 2025/14

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE PENETRER SUR LA ZONE DELIMITEE DU CHANTIER DE LA ZA DES 4 VAUX SUR LA COMMUNE DE LE CATEAU CAMBRESIS POUR DANGER GRAVE ET IMMINENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2212-4 ;
Considérant que des travaux d'aménagement d'une zone d'activité sont en cours sur le secteur la commune de le Cateau, Zone d'activité des 4 vaux (à proximité D643 D932) ;
Considérant que la zone du chantier présente un danger grave et imminent pour la sécurité notamment en raison de présence d'hydrogène et de risque d'explosion.
Considérant qu'il y a lieu de prendre d'urgence toutes mesures pour assurer la sécurité publique et prévenir les accidents ;
Le président de la Communauté D'agglomération du Caudresis et du Catésis,

ARRÊTE

Article 1 : L'accès de toute personne non habilitée est strictement interdit sur la zone de chantier délimitée par les barrières.

Article 2 : Cette interdiction est valable à compter de la publication du présent arrêté et pour une durée indéterminée, jusqu'à la levée du danger et la fin des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la communauté d'agglomération du Caudresis-Catesis.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur des services techniques, le chef de la police municipale, le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 08/08/2025 Publication le 08/08/2025 Vu, Le Président – Serge SIMEON	Fait à Beauvois en Cambresis, le 08/08/2025 Le Président, Maire du Cateau Cambresis Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 08/08/2025 14:50

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**A2025_14**
Objet :	**PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE PENETRER SUR LA ZONE DELIMITEE DU CHANTIER DE LA ZA DES 4 VAUX SUR LA COMMUNE DE LE CATEAU CAMBRESIS POUR DANGER GRAVE ET IMMINENT**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.4 - Autres actes reglementaires
Identifiant unique :	059-200030633-20250808-A2025_14-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250808-A2025_14-AR-1-1_0.xml	text/xml	983 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : A2025_14.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250808-A2025_14-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	139.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 août 2025 à 14h31min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 août 2025 à 14h31min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 août 2025 à 14h31min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 août 2025 à 14h31min37s	Reçu par le MI le 2025-08-08